

Département
du Nord

Canton de WORMHOUT

Nombre
de conseillers en exercice

de présents

de votants

15
14
15

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TERDEGHEM

DU 09 DÉCEMBRE 2021

Arrondissement de
DUNKERQUE

Commune de
TERDEGHEM

N° 56/2021

N° 56/2021
Projet de
ZECs
Engagement
d'un avocat
par la
commune

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de TERDEGHEM s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, suite à la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Virginie DELESTRE, François PATOU, Florence GIBAUT, Dorothee MALESYS, Jean-François DEMON, Ludovic SAMSOEN, Laurent CAILLIAU, Arnaud PARENT, Frédéric EECKHOUT, Brigitte VERHILLE, Marie-Josèphe SANTRAIN, Nicolas NUNS, Jean-Paul GIRAUDET, Carole DELAETER, Florence VERNIEST

Pouvoirs : François PATOU donne pouvoir à Virginie DELESTRE

Secrétaire de séance : Florence VERNIEST

DELIBERATION N° 56/2021

OBJET : Recours de la commune contre le projet de construction de deux ZECs à Terdeghem / engagement d'un avocat

Le projet de construction de deux ZECs (Zones d'expansion de crues) sur le territoire de la commune de Terdeghem, a obtenu, en octobre 2021, un avis favorable en réponse à la demande d'autorisation environnementale produite l'USAN.

Au regard de cette décision, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à engager Maître Chloé Schmidt-Sarels (cabinet d'avocats Schmidt-Sarels, domicilié 14 rue du Vieux Faubourg à Lille), Avocate au barreau de Lille, afin d'assurer la défense du village de Terdeghem dans la procédure de contestation au fond de l'autorisation environnementale par-devant le tribunal administratif de Lille et de régler toutes les dépenses y afférentes.

L'intervention de Maître Schmidt-Sarels pourra, si les travaux commencent, comporter également le dépôt, concomitamment au recours au fond ou ultérieurement, d'une demande de suspension de l'autorisation environnementale par un référé-suspension (procédure d'urgence).

L'Avocate sera également chargée de conseiller juridiquement et d'assister la Commune dans le cadre du litige relatif à l'autorisation de travaux délivrée à l'USAN par l'ancien maire de la Commune suite à la requête introductive d'instance formée par les consorts Dequidt et Gueguen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

d'autoriser Mme le Maire à engager Maître Chloé Schmidt-Sarels (cabinet d'avocats Schmidt-Sarels, domicilié 14 rue du Vieux Faubourg à Lille), Avocate au barreau de Lille, afin d'assurer la défense du village de Terdeghem dans les différentes procédures liées au projet de ZECs et de régler toutes les dépenses y afférentes.

- Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

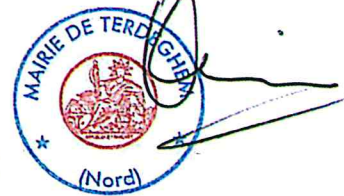
Acte rendu
exécutoire
après dépôt
en Sous -
Préfecture
de
DUNKERQUE
le 16
décembre
2021 et
publication
le 16
décembre
2021.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,

Pour expédition conforme,

LE MAIRE,

V. DELESTRE



Le Maire

V. DELESTRE